

Dans le cadre de sa politique sportive, le Département du Gers vous offre jusqu'à 25 € sur le montant d'une licence en club ou UNSS.

# **QUI PEUT EN BÉNÉFICIER?**

### Les enfants :

- ✓ scolarisés en primaire ou au collège
- ✓ domiciliés dans le Gers
- ✓ licenciés dans un club gersois, affilié à une fédération sportive
- ✓ dont les parents perçoivent l'Allocation de Rentrée Scolaire

### Les personnes en situation de handicap :

- ✓ domiciliées dans le Gers
- √ licenciées dans un club gersois, affilié à une fédération sportive
- ✓ sans condition d'âge, ni de ressources.



19€ = pour la licence UNSS (collège)

**25€** = pour la licence en club

## **COMMENT EN BÉNÉFICIER?**

## Demandez votre Pass'Club 32 en 3 étapes

- 1 Connectez-vous sur <a href="https://mesdemarches.gers.fr">https://mesdemarches.gers.fr</a> ou scannez le QrCode et créez votre espace.
- Complétez le formulaire en ligne en ajoutant les pièces justificatives. (une demande pour chaque licence sportive)
- Communiquez le code reçu par mail au club ou au collège pour valider la réduction.







Vos demandes sont à déposer entre le 8 septembre 2025 et le 30 avril 2026

Bon à savoir : ce dispositif est cumulable avec le Pass'Sport mis en place par l'État.

